

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil à huis clos et par visioconférence, lundi le 1^{er} février 2021 à 19 h 30.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 0 (huis clos)

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/secr.-trésorière et monsieur Mario Picotin, greffier par intérim.

ORDRE DU JOUR

- 1) **COVID-19 - Séance ordinaire du 1^{er} février 2021 à huis clos et par visioconférence**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
 - b) Règl. # 465 – Gestion contractuelle
 - b.1) Rapport d’application au 31/12/2020
 - c) Politique de harcèlement – Rapports annuels 2019 et 2020
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal(aux) – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 18 janvier 2021 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d’achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Janvier 2021
 - b) Aide aux familles – Couches lavables
 - b.1) Remboursement (retiré)
 - c) Transferts budgétaires 2020
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Directrice générale – Contrat de travail (reporté)
 - a.2) COVID-19 – Aréna; mises à pied temporaires
 - b) Formation(s) – Autorisation (retiré)
 - c) Journées de la persévérance scolaire 2021
 - c.1) Proclamation
 - c.2) Certificats-cadeaux – Autorisation
 - d) Cour municipale – Services juridiques; mandat
 - e) Transport Diligence – Protocole 2021; renouvellement
 - f) Timbreuse – Remplacement
 - g) Boîtes courriels – Hébergement

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 259-10 – Tarification; certificat d’autorisation; camions de cuisine (reporté)
- b) Règl. # 433-1 – Camions de cuisine (reporté)
- c) Règl. # 437-14.1 – Camions de cuisine
 - c.1) Projet # 2
- d) Règl. # 437-19.1 – Zone C-1; grille d’usages; modification
 - d.1) Adoption
- e) Règl. # 426-4 – Développement économique/réserve
 - e.1) Dépôt et présentation
 - e.2) Avis de motion
- f) Règl. # 438-2 – Centre multifonctionnel/réserve
 - f.1) Dépôt et présentation
 - f.2) Avis de motion
- g) Règl. # 413-7 – Ententes promoteurs; modification
 - g.1) Dépôt et présentation
 - g.2) Projet # 1
 - g.3) Avis de motion
- h) Règl. # 437-20 – Camions de cuisine; zone C-1; modification (reporté)

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d’urbanisme – Procès-verbal (26/01/2021); dépôt
- b) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)
- c) CCU – Nomination
- d) Règlement de zonage – Fenêtre et revêtement; modification (reporté)
- e) Permis de construction – Janvier 2021 et comparatifs 2020-2021
- f) Programme « Emplois d’été Canada » (EÉC) – Demande de subvention

10) Urbanisme – PIIA

- a) Savoie, M., 25 rue Saint-Hilaire – Solarium
- b) Biron, J., 4490 rue Principale – Galerie et persiennes

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (25/01/2021); dépôt
 - a.1) Machine à pression – Achat
 - a.2) Secteur industriel – Étude conceptuelle; mandat
 - a.3) Lumières de rue – Achat
 - a.4) Hôtel de ville - rénovations; mobilier réception et papèterie
 - a.5) Hydro-Québec – Rue Saint-Louis; consentement municipal
 - a.6) Hydro-Québec – Rue Turgeon; consentement municipal
- b) Soumissions – Attribution (retiré)
- c) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MTMDET)
 - c.1) Interventions dans l’emprise et travaux d’urgence

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont, Martin, rang 3 de Simpson & PP2) (reporté)

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Rapport des sorties – Janvier 2021
- b) Garde externe – Rémunération

14) Office d'habitation Drummond (OHD)

15) Loisirs et Commandites

- a) Comité des loisirs et des sports
 - a.1) Procès-verbal (27/01/2021) – Dépôt
 - a.1.1) Association régionale de loisirs des personnes handicapées Centre-du-Québec (ARLPHCQ) – Subvention
 - a.1.2) Club Optimiste – Bingo virtuel; subvention
 - a.1.3) Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) – Signataire; autorisation
 - a.1.4) Camp de jour (semaine de relâche) – Tarification 2021
 - a.1.5) Espace Muni (Carrefour Action Municipale et Famille) – Adhésion 2021
 - a.1.6) Association québécoise du loisir municipal (AQLM) – Adhésion 2021
 - a.2) Aréna
 - a.2.1) Publicité – Affichage
- b) Art et culture
 - b.1) Bibliothèque
 - b.1.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
 - b.1.2) COVID-19 – Prêt de livres sans contact

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité C-03/21

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

1. COVID-19 – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover siège en séance ordinaire ce 1^{er} février par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence mesdames Hélène Laroche, mairesse, Annie Gentesse et Marthe Garneau, conseillères municipales, messieurs Pierre Lavigne, Sylvain Baron et Sylvain Jacques, conseillers municipaux ainsi que madame Lucie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Mario Picotin, greffier par intérim. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle effective à compter du 5 février 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

5390.02.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;
- que la présente séance sera enregistrée et rendue disponible sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

5391.02.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Prochain bulletin municipal
- Questionnaire MADA
- Semaine de la Persévérance scolaire
- Semaine de Prévention du suicide
- Heures de la bibliothèque; prêt de livres sans contact

b) Règl. # 465 – Gestion contractuelle

b.1) Rapport d'application au 31/12/2020

Dépôt du rapport d'application pour l'année 2020 du règlement # 465 concernant la gestion contractuelle est fait.

Mention est également faite que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

c) Politique de harcèlement – Rapports annuels 2019 et 2020

Dépôt des rapports d'application pour les années 2019 et 2020 concernant la politique de harcèlement est fait.

Mention est également faite que l'application de la politique de harcèlement n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière pour 2019 et 2020.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Pas de période de questions; huis clos)

5. PROCÈS-VERBAL(AUX) – ADOPTION

a) Procès-verbal du 18 janvier 2021 – Adoption

5392.02.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter le procès-verbal amendé du 18 janvier 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Janvier 2021

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5393.02.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de janvier 2021, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Janvier 2021	142 057,62 \$
Déboursés directs	Janvier 2021	1 487,95 \$
Dépenses préautorisées	Janvier 2021	21 098,14 \$
Rémunération globale	Janvier 2021	151 371,58 \$
Remboursement des dépenses/km	Janvier 2021	0,00 \$
		Total :316 015,29 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches lavables

b.1) Remboursement

(retiré)

c) Transferts budgétaires 2020

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5394.02.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le transfert budgétaire d'un montant de 12 000 \$ du poste Parc Gélase – Patinoire asphaltée (03-310-70-725) pour un montant de 6 500 \$ au poste Entretien et réparation – Parc Gélase (02-701-58-522) et pour un montant de 5 500 \$ au poste Achat d'équipements – Parc G. Courchesne (02-701-58-726).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Directrice générale – Contrat de travail (reporté)

a.2) COVID-19 – Aréna; mises à pied temporaires

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant que les mesures de précautions prises en lien avec la pandémie de la COVID-19 affectent le fonctionnement de l'aréna;

Considérant que dans le cadre des travaux de déneigement, les accumulations de neige observées à date ne justifient pas des interventions d'envergure et du personnel supplémentaire;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

5395.02.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la décision de la directrice générale;
- de confirmer la mise à pied temporaire de messieurs Richard Boisvert et Marc-Olivier Fréchette aux postes d'opérateur surfaceuse et maintenance saisonniers pour l'aréna, en date du 27 novembre 2020;
- de confirmer la mise à pied temporaire des étudiants embauchés de fin de semaine comme préposés à l'entretien ménager et au restaurant, en date du 10 octobre 2020;
- de réévaluer, sur une base bimensuelle, les besoins de la Municipalité en matière d'emploi dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation (retiré)

c) Journées de la persévérance scolaire 2021

c.1) Proclamation

Considérant que le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire;

Considérant que les mesures socio sanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois;

Considérant que malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

Considérant que tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative du Centre-du-Québec;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

Considérant que dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

5396.02.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de déclarer que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover appuie les Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.2) Certificats-cadeaux – Autorisation

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5396.01.21 concernant la proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2021;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5397.02.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'autoriser la coordonnatrice en loisirs à acheter au nom de la Municipalité vingt-deux (22) certificats-cadeaux d'une valeur unitaire de 25 \$ chez Buropro Citation de Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Cour municipale – Services juridiques; mandat

Considérant l’avis donné par madame Me Marie-Lise Clair, mandataire de la Municipalité, concernant son retrait des dossiers relatifs à la Cour municipale;

5398.02.21 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d’accepter l’offre de service de la firme d’avocats Bernier Fournier pour les services en lien avec la Cour municipale, et ce, selon les termes et conditions de l’offre datée du 15 janvier 2021;
- de retenir les services de M^e Élisabeth Croteau à titre de mandataire pour la Municipalité dans les dossiers relatifs à la Cour municipale;
- d’aviser la Ville de Drummondville du changement de mandataire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Transport Diligence – Protocole 2021; renouvellement

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5399.02.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d’accepter le protocole d’entente 2021 pour le Service de transport des personnes handicapées, tel que proposé par Transport Diligence Inc., et ce, pour une contribution municipale de 12 120 \$;
- d’autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à l’entente.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Timbreuse – Remplacement

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5400.02.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d’accepter la proposition de la firme Franco Type - Postelia Canada pour l’acquisition d’une timbreuse PostBase 30 reconditionnée, et ce, selon les termes et conditions de l’offre datée du 25 janvier 2021 pour un contrat de location d’une durée de 60 mois et un versement annuel de 551,19 \$ (taxes incluses);
- le cas échéant, d’autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à l’entente.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Boîtes courriels – Hébergement

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5401.02.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de la firme Performance Informatique pour l'hébergement des boîtes de courriels de la Municipalité, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 26 janvier 2021 pour un contrat d'hébergement annuel (19 boîtes de courriels) au montant total de 1 342,17 \$ (taxes incluses);
- le cas échéant, d'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) **Règl. # 259-10 - Tarification; certificat d'autorisation; camions de cuisine** (reporté)

b) **Règl. # 433-1 – Camions de cuisine** (reporté)

c) **Règl. # 437-14.1 – Camions de cuisine**

c.1) Projet # 2

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5317.01.21 adoptant le projet # 1 du règlement # 437-14 concernant les règles applicables aux camions de cuisine sur le territoire;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5088.06.20, lequel prévoit la possibilité de tenir des consultations publiques écrites dans le cadre du processus d'adoption des règlements municipaux pendant la période d'état d'urgence sanitaire causée par la COVID-19;

Considérant qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre des consultations publiques écrites tenues du 30 décembre 2020 au 14 janvier 2021;

Copie est remise aux membres du conseil.

5402.02.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 437-14.1, lequel a pour objet de permettre et d'encadrer les camions de cuisine sur le territoire;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

Note : M. Baron se retire puisqu'il est propriétaire d'un camion de cuisine;
départ 20 h 15 – retour 20 h 17.

d) Règl. # 437-19.1 – Zone C-1; grille d'usages; modification

d.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 2 novembre 2020;

Considérant que le projet de règlement # 437-19.1, lequel a pour objet de modifier la grille d'usages du règlement de zonage # 437 afin de permettre l'usage C-3.9 (activités éducatives intérieures) dans la colonne de la zone C-1, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 2 novembre 2020;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 janvier 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant le résultat de la procédure de consultation publique faite sur le dossier (réf. p.-v. consultation publique écrite 12/01/2021);

Considérant qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de la procédure d'approbation référendaire tenue du 30 décembre 2020 au 18 janvier 2021;

5403.02.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 437-19.1, lequel a pour objet de modifier la grille d'usages du règlement de zonage # 437 afin de permettre l'usage C-3.9 (activités éducatives intérieures) dans la colonne de la zone C-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Règl. # 426-4 – Développement économique/réserve

e.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 426-4, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 426 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 426-4 est fait et copie remise aux membres du conseil.

e.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 426-4, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 426 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité.

f) Règl. # 438-2 – Centre multifonctionnel/réserve

f.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 438-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 438 concernant les sommes à verser dans la réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 438-2 est fait et copie remise aux membres du conseil.

f.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 438-2, lequel a pour objet de permettre et encadrer les camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité.

g) Règl. # 413-7 – Ententes promoteurs; modification

g.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 413-7, lequel a pour objet de modifier les articles 9 et suivants du règlement ainsi que les articles 14 et suivants des annexes E et F du règlement # 413 relatifs aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 413-7 est fait et copie remise aux membres du conseil.

g.2) Projet # 1

5404.02.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 413-7, lequel a pour objet de modifier les articles 9 et suivants du règlement ainsi que les articles 14 et suivants des annexes E et F du règlement # 413 relatifs aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;
- de soumettre le projet de règlement à une consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g.3) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 413-7, lequel a pour objet de modifier les articles 9 et suivants du règlement ainsi que les articles 14 et suivants des annexes E et F du règlement # 413 relatifs aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales.

- h) Règl. # 437-20 – Camions de cuisine; zone C-1; modification (reporté)**

9. URBANISME – DOSSIERS

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (26/01/2021); dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 26 janvier 2021 est fait.

- b) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)**

- c) CCU – Nomination**

Considérant les dispositions du règlement # 356 concernant le remplacement des membres du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la démission de monsieur Jason Leduc du comité et l'intérêt manifesté par monsieur Leroux pour le fonctionnement municipal;

Considérant le rapport fait par madame Laroche et monsieur Lavigne suite à l'entrevue menée avec monsieur Leroux lors de la séance préparatoire;

5405.02.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de désigner monsieur Éric Leroux comme représentant des citoyens sur le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

- d) Règlement de zonage – Fenêtre et revêtement; modification (reporté)**

- e) Permis de construction – Janvier 2021 et comparatifs 2020-2021**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de janvier 2021 et du comparatif avec l'année 2020 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

- f) Programme « Emplois d'été Canada » (EÉC) – Demande de subvention**

5406.02.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de présenter une demande d'aide financière auprès de Service Canada dans le cadre du programme de subvention Emploi d'été Canada;
- d'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

10. URBANISME - PIIA

a) Savoie, M., 25 rue Saint-Hilaire – Solarium

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 02.01.21);

5407.02.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter le projet de solarium proposé par le requérant pour l'immeuble du 25 rue Saint-Hilaire, et ce, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Biron, J., 4490 rue Principale – Galerie et persiennes

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 03.01.21);

Considérant que le dossier est admissible à l'application des dispositions et délais prescrits au règlement # 297 concernant les crédits de taxes;

Considérant que suite à l'avis du CCU, l'installation d'une rampe de galerie, de moulures au toit et d'équerre sur les poteaux de galerie ne sont pas demandées;

Considérant l'énoncé du quatrième paragraphe de l'article 90 du règlement de zonage # 437 concernant l'encadrement des ouvertures;

Considérant que, dans le cadre du projet tel que réalisé, l'encadrement des fenêtres n'est pas conforme aux dispositions de l'article 90 du règlement de zonage;

Considérant que des persiennes seront installées sur chaque fenêtre;

Considérant que l'installation de linteaux et d'allèges sur chaque fenêtre et d'un encadrement autour de la porte avant sont cependant requis, et ce, pour rencontrer les dispositions de l'article 90 du règlement de zonage;

5408.02.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- que les considérants énoncés ci-haut font partie intégrante de la présente résolution;
- d'accepter le projet de rénovation soumis par le requérant pour l'immeuble du 4490 rue Principale avec les éléments suivants :
 - la porte d'entrée rouge telle que présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU);
 - l'ajout d'un encadrement sur le pourtour de la porte d'entrée avant;
 - l'installation de persiennes sur toutes les fenêtres;
 - l'ajout d'une structure imitant un linteau (au-dessus de la fenêtre) et une allège (au bas de la fenêtre) sur chaque fenêtre de l'immeuble.
- d'informer le requérant que :
 - le dossier est admissible à l'application des dispositions du règlement # 297 concernant les crédits de taxes applicables sur les projets de rénovation pour les trois prochaines années;
 - l'installation des linteaux et allèges sur les fenêtres ainsi que l'encadrement sur le pourtour de la porte d'entrée avant devront être installés sur le bâtiment d'ici le 31 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) **Comité des Travaux publics – Procès-verbal (25/01/21); dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité des Travaux publics en date du 25/01/2021 est fait.

a.1) **Machine à pression – Achat**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 25/01/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5409.02.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'accepter l'offre de la firme Stelem pour l'achat d'une machine à pression et d'un dévidoir, et ce, selon l'offre datée du 29 octobre 2020 et pour un montant de 7 099,71 \$ (taxes et transport inclus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) **Secteur industriel – Étude conceptuelle; mandat**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 25/01/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5410.02.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir l'offre de services professionnels de la firme Pluritec pour la réalisation d'une étude conceptuelle visant l'intégration du secteur industriel de la Municipalité à un parc industriel projeté par la Ville de Drummondville dans le secteur Saint-Charles en bordure de l'autoroute 20, et ce, selon l'offre datée du 18 janvier 2021 et pour un montant de 17 821,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Lumières de rue – Achat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 25/01/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5411.02.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir l'offre de la firme Nedco Drummondville pour la fourniture de 52 appareils d'éclairage de rue de type DEL, et ce, selon l'offre datée du 19 janvier 2021 et pour un montant de 16 096,50 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.4) Hôtel de ville – Rénovation; mobilier réception et papeterie

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 25/01/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5412.02.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition faite par la firme Ébénisterie David Langlois pour la fabrication et l'installation du mobilier pour la réception et la papeterie, et ce, selon l'offre de service datée du 20 janvier 2021 et pour un montant de 20 172,37 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.5) Hydro-Québec – Rue Saint-Louis; consentement municipal

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 25/01/2021);

5413.02.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'autoriser Hydro-Québec à faire des travaux de remplacement d'un poteau et de son ancrage dans le secteur du 225 rue Saint-Louis, et ce, conformément aux plans déposés en date du 15 janvier 2021 et portant le numéro de projet 6408S66605149N;
- d'autoriser le directeur des travaux publics à signer, pour et nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.6) Hydro-Québec – Rue Turgeon; consentement municipal

5414.02.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'autoriser Hydro-Québec à faire des travaux de prolongement de réseau dans le secteur du 4638 rue Turgeon, et ce, conformément aux plans déposés en date du 18 janvier 2021 et portant le numéro de projet 6408S66514878N;
- d'autoriser le directeur des travaux publics à signer, pour et nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Soumissions – Attribution (retiré)

c) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

c.1) Interventions dans l'emprise et travaux d'urgence

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2021, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

5415.02.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu que :

- la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2021;
- la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- la Municipalité nomme monsieur François Larose, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

- a) **Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont, Martin, rang 3 de Simpson & PP2) (reporté)**

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a) **Rapport des sorties – Janvier 2021**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de janvier 2021 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

- b) **Garde externe – Rémunération**

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5355.12.20 concernant la dénonciation par la Ville de Drummondville de l'entente relative à l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique lors d'incendie;

Considérant les discussions menées avec le directeur incendie concernant la réorganisation du service et les ententes à conclure avec la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village);

Considérant le rapport fait par la directrice générale concernant la conversion en taux horaire des montants associés aux gardes de soir et fin de semaine pour les officiers et l'application d'une prime de garde pour les heures faites de jour en dehors de l'horaire régulier;

5416.02.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'appliquer la politique de rémunération suivante pour la garde :

- pour les officiers :
 - abolir les montants fixes versés aux officiers pour la garde de soir et de fin de semaine (pour 2020 - 123,88 \$/semaine);
 - de verser aux officiers de garde une prime de 2,30 \$ de l'heure pour les heures faites en dehors de l'horaire régulier, savoir :
 - sur semaine : de 7 h à 8 h
 - de 12 h à 13 h
 - de 17 h à 19 h
 - sur semaine pour un (1) officier : de 7 h à 19 h
 - soirs : de 19 h à 7 h
 - fin de semaine : du samedi 7 h au lundi 7 h
- Pour les pompiers :
 - de verser aux pompiers de garde une prime de 2,00 \$ de l'heure pour les heures faites en dehors de l'horaire régulier, à savoir :
 - sur semaine : de 7 h à 8 h
 - de 12 h à 13 h
 - de 17 h à 19 h
 - sur semaine pour un (1) pompier : de 7 h à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

14. **OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)**

15. **LOISIRS & COMMANDITES**

a) **Comité des Loisirs et des Sports**

a.1) **Procès-verbal (27/01/2021) – Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité des Loisirs en date du 27 janvier 2021 est fait.

a.1.1) Association régionale de loisirs des personnes handicapées Centre-du-Québec (ARLPHCQ) - Subvention

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5417.02.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de verser à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) la somme de 500 \$ à titre de contribution municipale pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.1.2) Club Optimiste – Bingo virtuel; subvention

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/21 émis;

5418.02.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de verser au Club Optimiste de St-Cyrille la somme de 344,18 \$ (taxes incluses) à titre de contribution municipale pour défrayer les coûts d'une publication dans le cadre de l'organisation d'un bingo virtuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.1.3) Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) - Signataire; autorisation

Considérant la recommandation faite par le comité des Loisirs sur le dossier (réf. ; p.-v. loisirs 27/01/2021);

5419.02.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser monsieur Patrick Fréchette, coordonnateur des sports, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier notamment les demandes de permis de réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.1.4) Camp de jour (semaine de relâche) – Tarification 2021

Considérant la recommandation faite par le comité des Loisirs sur le dossier (réf. p.-v. loisirs 27/01/2021);

5420.02.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'appliquer les tarifs suivants pour les inscriptions au camp de jour (semaine de relâche) pour l'année 2021 :

	<u>Résident</u>	<u>Non-résident</u>
- 1 enfant régulier	100 \$	125 \$
- 1 enfant SDG*	125 \$	150 \$
- 2 enfants réguliers	185 \$	235 \$
- 2 enfants SDG*	235 \$	285 \$
- 3 enfants réguliers	260 \$	335 \$
- 3 enfants SDG*	335 \$	410 \$
- 4 enfants réguliers	335 \$	435 \$
- 4 enfants SDG*	435 \$	535 \$
Ajouter par enfant régulier	75 \$	100 \$
Ajouter par enfant SDG*	100 \$	125 \$

*Légende : SDG – Service de garde

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.1.5) Espace Muni (Carrefour Action Municipale et Famille) – Adhésion 2021

Considérant la recommandation faite par le comité des Loisirs sur le dossier (réf. p.-v. loisirs 27/01/2021);

5421.02.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter pour 2021 les frais d'inscription (90,83 \$ taxes incluses) pour la Municipalité au groupe Espace Muni (Carrefour Action Municipale et Famille);
- le cas échéant, de désigner la directrice générale ou la coordonnatrice des loisirs comme représentantes municipales sur le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.1.6) Association québécoise du loisir municipal (AQLM) – Adhésion 2021

Considérant la recommandation faite par le comité des Loisirs sur le dossier (réf. p.-v. loisirs 27/01/2021);

5422.02.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'acquitter pour 2021 les frais d'inscription (423,27 \$ taxes incluses) pour la Municipalité à l'Association québécoise du loisir municipal;
- le cas échéant, de désigner la directrice générale ou la coordonnatrice des loisirs, comme représentantes municipales sur le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Aréna

a.2.1) Publicité – Affichage

Considérant le contexte de la pandémie au COVID-19 et l'arrêt des opérations de l'aréna en 2020 et début 2021;

Considérant la recommandation faite par le comité des Loisirs sur le dossier (réf. p.-v. loisirs 27/01/2021);

5423.02.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'accorder aux commanditaires, ayant une publicité sur les murs intérieurs de l'aréna, une année d'affichage sans frais pour la saison 2021–2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Art et Culture

b.1) Bibliothèque

b.1.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

b.1.2) COVID-19 – Prêt de livres sans contact

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant le décret numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle effective à compter du 9 janvier 2021;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'assurer la protection des employés municipaux et des citoyens de la Municipalité;

5424.02.21

Considérant le rapport de la directrice générale sur le dossier;

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de permettre le prêt de livres selon la politique de « prêt de livres sans contact » établie, et ce, tout en respectant les recommandations de la Santé publique;
- le cas échéant, de procéder à l'affichage des mesures sanitaires applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-03/21

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 1^{er} février 2021

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Pas de période de questions; huis clos)

18. CORRESPONDANCE

Avis est donné par la directrice générale que la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été dûment transmise aux membres du conseil.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 45.

Signé :

Hélène Laroche, mairesse

Lucie Roberge, directrice générale